



LES TROIS PROVINCES DE LA NOUVELLE CALÉDONIE



LES PROVINCES DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

TEXTES ANNE PITOISET

Aujourd'hui naturellement admises par tous les Calédoniens, les trois Provinces sont pourtant le fruit d'un long cheminement politique et historique. Ce découpage, issu des accords de Matignon-Oudinot, a été le « geste fondateur » qui a permis le retour à la paix civile et à l'équilibre des forces en présence. En redistribuant les cartes – les Provinces Nord et des Îles Loyauté étant attribuées aux indépendantistes tandis que la Province Sud était dévolue aux non-indépendantistes – les accords de Matignon ont créé la stabilité. C'est sur ce socle provincial que s'est développé l'équilibre institutionnel, économique et humain dont la Nouvelle-Calédonie bénéficie aujourd'hui.

Finalement, la création des trois Provinces a permis le génial pari de l'intelligence et du partage en substituant au rythme binaire – fondé sur l'affrontement entre « majorité et opposition », concept occidental – un rythme tertiaire plus fluide et plus océanien dans son esprit, conforté aujourd'hui dans l'accord de Nouméa par l'existence d'un gouvernement collégial où doit prévaloir le « consensus ».

Avec chacune une identité affirmée mais politiquement réunies à travers le Congrès, les Provinces sont le symbole de l'audacieux défi lancé il y a plus de vingt ans : celui de la pluralité des légitimités.

Joël Viratelle

Directeur de la Maison de la Nouvelle-Calédonie

COUVERTURE

Pins colonnaires.

© Marc Le Chélard



LES 3 PROVINCES ET LES 33 COMMUNES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

- Province Nord
- Province Sud
- Province des Îles Loyauté
- ▣ Chef-lieu de Province

L'ÉTAT

Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie
+ un commissaire délégué dans chaque Province

LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Gouvernement collégial de la Nouvelle-Calédonie

5 à 11 membres



élite



consulte pour avis
Sénat coutumier
16 membres
Conseil économique
et social
39 membres

Congrès de la Nouvelle-Calédonie

54 élus



32 sièges

15 sièges

7 sièges

LES PROVINCES



Assemblée
de la Province Sud

40 élus

Assemblée
de la Province Nord

22 élus

Assemblée
de la Province
des Îles Loyauté

14 élus



ÉLECTEURS : CITOYENS CALÉDONIENS

élisent pour 5 ans

UN PAYS, TROIS PROVINCES

La Nouvelle-Calédonie est un archipel d'exception. Par sa biodiversité d'une extraordinaire richesse, mais aussi par le caractère novateur de son statut juridique. Collectivité *sui generis** de la République française, gravée dans le marbre de la Constitution, elle est divisée en trois Provinces créées, en 1988, par les accords de Matignon-Oudinot. Cette modalité originale de décentralisation interne dans une collectivité territoriale de la République est un cas unique.

À chaque Province son image et l'expression d'une identité.



PROVINCE DES ÎLES
LOYAUTÉ



PROVINCE SUD



PROVINCE NORD

UNE SUCCESSION DE RÉFORMES

Colonie depuis la prise de possession par la France en 1853, la Nouvelle-Calédonie a accédé au statut de Territoire d'outre-mer (TOM) au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Longtemps, il n'y a eu dans l'archipel d'autres collectivités que le Territoire et Nouméa, commune de plein exercice depuis 1859. Les autres communes calédoniennes, créées bien plus tard, n'ont accédé à l'autonomie qu'en 1969. Dans les années 1980, l'émergence de la mouvance indépendantiste a mis en évidence le fait que les forces politiques mélanésiennes n'étaient pas suffisamment représentées et que la capitale concentrait tous les pouvoirs et toute l'activité économique. Les affrontements entre indépendantistes et partisans du maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la République, pendant la période dite des « Événements »,

**sui generis* :
la Nouvelle-Calédonie
est une collectivité
au statut particulier,
de « son propre genre »,
qui ne ressemble
donc à aucune autre.

ont progressivement imposé dans les esprits la nécessité de créer des collectivités intermédiaires entre les communes et le Territoire et de procéder à une décentralisation interne.

≡ 1988 : LA PROVINCIALISATION

En mai 1988, la signature des accords de Matignon – entre l'État français, et les partis pro et anti-indépendantistes – a rétabli la paix civile et découpé



Jacques Lafleur, député loyaliste et Jean-Marie-Tjibaou, leader des indépendantistes, scellent par une poignée de main historique les accords de Matignon (1988). © DR

STATUTS ET DÉCOUPAGES

À partir de 1984, différents statuts ont été appliqués à la Nouvelle-Calédonie, proposant divers découpages administratifs. L'équilibre ne sera atteint qu'en 1988, avec la création de trois Provinces.

1984 : statut Lemoine. Il divise le Territoire en six circonscriptions correspondant aux aires coutumières. Le pouvoir exécutif est confié à un Conseil des ministres.

1985 : statut Fabius-Pisani. Il crée quatre collectivités territoriales, les régions. La réunion des quatre conseils de régions forme le Congrès.

1986 : le premier statut Pons retire aux régions une grande partie de leurs compétences. L'exécutif du Territoire revient au haut-commissaire.

Janvier 1988 : le second statut Pons est fondé sur une autonomie accentuée au profit de la collectivité territoriale.

26 juin 1988 : accords de Matignon-Oudinot. Trois Provinces remplacent les régions : la Province Nord, la Province Sud et la Province des Îles Loyauté. Au sein de chacune d'entre elles, une assemblée de Province est élue. La réunion des trois assemblées de Province forme le Congrès.

5 mai 1998 : accord de Nouméa. Il s'inscrit dans le prolongement de l'esprit des accords de Matignon et traduit la volonté des Calédoniens de partager, sur la même terre, un destin commun.

HISTORIQUE DES PRÉSIDENTS DE PROVINCE

LA PROVINCE SUD

1989	2004	2009	2012	2014
Jacques Lafleur (RPCR)	Philippe Gomès (Avenir ensemble puis Calédonie ensemble)	Pierre Frogier (Rassemblement-UMP)	Cynthia Ligeard (Rassemblement-UMP)	Philippe Michel (Calédonie ensemble)

LA PROVINCE NORD

1989	1999
Léopold Jorédié (FLNKS-UC puis FCCI à partir de 1998)	Paul Néaoutyine (FLNKS-UNI-Palika)

LA PROVINCE DES ÎLES LOYAUTÉ

1989	1995	1999	2004
Richard Kaloi (FLNKS-UC)	Nidoish Naisseline (LKS)	Robert Xowie (FLNKS-UC)	Néko Hnepeune (FLNKS-UC)



La population est évaluée au 1^{er} janvier 2011 à 252 000 habitants.
© Marc Le Chélard

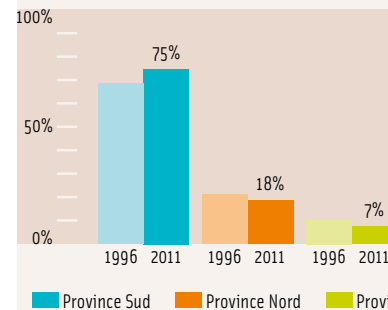
DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

Les limites géographiques des trois Provinces coïncident avec celles de communes, à l'exception de Poya, répartie entre le Nord et le Sud le long du creek* Amick. La Province des Îles Loyauté comprend trois communes, celle du Sud, 13 et celle du Nord, 16.

*creek : cours d'eau

le Territoire en **trois Provinces : Nord, Sud et Îles Loyauté**. Les légitimités issues de l'histoire se sont ainsi partagé les responsabilités politiques et économiques du pays. Les indépendantistes ont accédé à l'exercice du pouvoir dans le Nord et les Îles Loyauté, les non-indépendantistes ont gardé la gestion de Nouméa et de la Province Sud. En créant trois collectivités, dotées d'institutions puissantes, les accords de Matignon indiquaient clairement qu'il existait en Nouvelle-Calédonie d'autres lieux de pouvoir que Nouméa. Koné, dans le Nord, et Lifou, aux Îles Loyauté, devenaient des capitales administratives, le siège d'assemblées délibérantes aux budgets importants et aux exécutifs influents. Dix ans plus tard, l'accord de Nouméa prenait acte de la légitimité acquise par ces collectivités, il en maintenait le découpage et en accroissait les prérogatives.

RECENSEMENT DE LA POPULATION EN POURCENTAGES



POPULATION DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET DE SES PROVINCES EN 2011

Provinces	Population
Îles Loyauté	17 500
Nord	46 000
Sud	188 500
Nouvelle-Calédonie	252 000

DES COLLECTIVITÉS PUISSANTES ET AUTONOMES



Les Provinces s'administrent librement par des assemblées élues pour cinq ans au suffrage universel direct.

Comme toute collectivité décentralisée, les Provinces disposent de deux organes d'expression : une assemblée délibérante élue et un exécutif représenté par le président de l'assemblée.

Les membres des assemblées de Provinces sont élus par le corps électoral spécial (citoyens de la Nouvelle-Calédonie*) au scrutin de liste à la représentation

LES CONSEILLERS PROVINCIAUX

Afin de respecter la représentativité des populations, le nombre de conseillers élus est proportionnel à la population. Une partie d'entre eux siègent au Congrès. L'assemblée de la Province des Îles Loyauté comprend 14 membres dont 7 membres du Congrès, l'assemblée de la Province Nord compte 22 membres dont 15 au Congrès et celle de la Province Sud 40 membres dont 32 participent au Congrès.

proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

L'assemblée provinciale élit, parmi ses membres, un exécutif composé d'un président ainsi qu'un bureau comprenant trois vices-présidents. Ses séances sont publiques. L'assemblée administre la Province, adopte des règlements et vote le budget. Ses actes ont la forme de délibérations.

L'État est représenté aux assemblées par le haut commissaire, ou son délégué, qui assiste aux séances et peut demander au président l'inscription d'une question à l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée est l'exécutif de la Province. Il prépare et exécute les délibérations de l'assemblée. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit

DE HAUT EN BAS
Hôtels de la Province Sud à Nouméa, de la Province Nord à Koné et de la Province des Îles Loyauté à Wé (Lifou).

© Province Sud
© Stéphane Ducandas

** Sont considérées comme « citoyens calédoniens » les personnes inscrites sur la liste électorale spéciale (nées en Nouvelle-Calédonie ou arrivées avant 1998 et possédant une résidence continue de dix ans).*

l'exécution des recettes. Il est le chef de l'administration provinciale, mais le contrôle de la légalité des actes de la Province est assuré par le haut commissaire de la République ou son représentant.

UN VASTE CHAMP DE COMPÉTENCES

Les Provinces de Nouvelle-Calédonie ne sont pas des collectivités de droit local, mais des collectivités de la République. Elles disposent d'une compétence de droit commun et interviennent donc dans toutes les matières qui ne sont pas expressément réservées à l'État, à la Nouvelle-Calédonie et aux communes. Leur domaine d'action, très vaste, concerne notamment :

- l'enseignement primaire (adaptation des programmes, vie scolaire et gestion des maîtres) ;
- la construction et l'entretien des collèges ;
- le réseau routier, les ports et aéroports d'intérêt provincial ;
- les actions de formation professionnelle ;



LE CONGRÈS

La réunion des trois assemblées de Provinces, élues au suffrage universel, forme le **Congrès** qui tient, en quelque sorte, le rôle d'une instance parlementaire fédérale. Le Congrès gère les affaires communes à l'ensemble du territoire : fiscalité, répression des fraudes, réglementation des prix, principes directeurs du droit à l'urbanisme, procédure civile, organisation des services territoriaux, réglementation en matière de santé, d'hygiène publique et protection sociale.

L'hémicycle du Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

© Congrès de la Nouvelle-Calédonie

DE GAUCHE À DROITE

Philippe Michel, président de la Province Sud, Paul Néaoutyine, président de la Province Nord, Néko Hnepeune, président de la Province des Îles Loyauté.

© Province Sud
© MNC / Cyril Bruneau



- le développement économique (agriculture, élevage, forêt, pêche, chasse, tourisme) ;
- l'aide médicale, l'action sanitaire et sociale ;
- la construction et la gestion des établissements de soins d'intérêt provincial ;
- les sports ;

DES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES EN 1998

Avec l'accord de Nouméa, les Provinces ont acquis deux compétences importantes : la gestion du domaine public maritime, qui leur permet d'exercer leurs compétences en matière d'environnement et de développement économique, et un pouvoir de décision concernant le domaine minier.

- l'action culturelle ;
- le logement et l'urbanisme ;
- la protection de l'environnement ;
- les autorisations minières.

≡ PARTAGER LES RESSOURCES POUR ASSEoir LE RÉÉQUILIBRAGE

Les Provinces tirent leurs ressources pour l'essentiel de dotations automatiques de la Nouvelle-Calédonie, mais aussi de centimes additionnels, d'impôts et de fonds en provenance de l'Union européenne. La Nouvelle-Calédonie verse une dotation de fonctionnement, obligatoirement inscrite au budget et financée par le prélèvement d'une quote-part des impôts, droits et taxes perçus par la collectivité, qui ne peut pas être inférieure à 51,5 % de ses ressources. Afin de permettre aux Provinces Nord et des Îles, majoritairement rurales, kanak et indépendantistes, de résorber leur retard par rapport au Sud urbain,

CLÉ DE RÉPARTITION

La clé de répartition peut-être modifiée par une loi du pays adoptée à la majorité des trois cinquièmes du Congrès mais, compte tenu de l'ampleur des sommes impliquées et des enjeux politiques, aucune rectification ne devrait intervenir avant le terme de l'accord de Nouméa.

plutôt européen et loyaliste, le financement des trois Provinces est volontairement déséquilibré. La loi référendaire du 9 novembre 1988 stipule que les recettes fiscales de la Nouvelle-Calédonie seront réparties de la manière suivante : 50 % pour le Sud, 32 % pour le Nord et 18 % pour les Îles Loyauté pour les dotations de fonctionnement. En matière d'équipement, la répartition s'établit à 40 % pour le Sud, 40 % pour le Nord et 20 % pour les Îles. Cependant, après vingt ans de flux migratoire des Provinces Nord et des Îles Loyauté vers la Province Sud, les limites de la clé de répartition se manifestent aujourd'hui par un déficit structurel du budget de la Province Sud. Indépendamment des contrats quinquennaux de développement, l'État verse aux Provinces une dotation globale de fonctionnement, essentiellement pour la santé et l'enseignement.



Le lagon fait l'objet d'une surveillance attentive de la part des autorités provinciales.

© Province Sud

≡ À CHAQUE PROVINCE SA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE

C'est dans le domaine économique que les particularismes sont les plus marqués. Chaque Province dispose ainsi d'une société d'économie mixte (SEM) pour financer son développement :

- **Promosud**, Société de financement et de développement de la Province Sud ;
- **Sofinor**, Société de financement et d'investissement de la Province Nord ;
- **Sodil**, Société de développement et d'investissement de la Province des Îles Loyauté.

Les trois SEM :

- financent, accompagnent et pilotent des projets dits structurants ;
- bénéficient d'une grande autonomie de gestion et de la souplesse des règles du secteur privé ;
- renforcent la confiance des investisseurs privés en prenant des participations significatives dans les entreprises.

	Province Sud				Province Nord				Province Îles			
	2010		2011		2010		2011		2010		2011	
	CFP	€	CFP	€	CFP	€	CFP	€	CFP	€	CFP	€
recettes	55,6	467	58,4	490	55,5	466	55,2	463	21,8	183	22,3	187
dépenses	58,3	489	55,7	467	44,6	373	42,9	360	18,0	150	17,2	144
solde	-2,7	-22	2,7	22	10,9	91	9,6	81	3,9	32	5,1	42
Dép/hab	152	1 274	135	1 131	420	3 520	Nd	Nd	599	5 020	589	4 937

Source : rapport 2012 sur la Nouvelle-Calédonie, IEOM (Institut d'émission d'outre-mer)
Les dépenses et recettes sont en milliards de francs pacifiques, la dépense par habitant en milliers de francs.
1 euro = 119,3 FCP

LES COMPTES DES PROVINCES

Les budgets des Provinces traduisent la mise en œuvre de la politique de rééquilibrage. Ainsi, les dépenses d'intervention par habitant sont deux à trois fois plus élevées en Province des Îles Loyauté et Province Nord qu'en Province Sud.


DOUBLE PAGE SUIVANTE

La ville de Nouméa a été construite sur une presqu'île très découpée qui, au XIX^e siècle, offrait aux navires un havre idéal.

© Province Sud / Martial Dosdane




LA PROVINCE SUD



Porte d'entrée de la Nouvelle-Calédonie, la Province Sud est la terre de tous les contrastes. Entre Nouméa, la ville tentaculaire et affairée, qui abrite près de la moitié des habitants de l'archipel, et l'île des Pins, destination préférée des touristes en quête d'exotisme et de repos, elle offre une grande diversité de paysages. La Province Sud, la plus peuplée et la plus dense (188 500 habitants en 2011 sur 7 012 km²), s'étend sur la Grande Terre, de Poya au nord à Yaté au sud en passant par Thio à l'est. Elle se prolonge au-delà du lagon jusqu'à l'île des Pins. Nouméa, son chef-lieu, est également la seule ville du pays.

≡ UNE MOSAÏQUE PLURIETHNIQUE ET CULTURELLE



Bien que majoritairement européenne, la population de la Province Sud est extrêmement diversifiée. Les Océaniens (Kanak, Wallisiens et Futuniens, Polynésiens et Ni-Vanuatu), les Asiatiques (Vietnamiens, Chinois, Indonésiens) et les Européens (nés en Nouvelle-Calédonie ou plus récemment arrivés de Métropole) forment un étonnant kaléidoscope, reflet des ambitions d'un peuple à la recherche de son destin commun. Cet arc-en-ciel humain, hérité des différentes vagues de peuplement, se déploie essentiellement à Nouméa où la mixité ethnique débute sur les bancs de l'école et se poursuit grâce à une vie culturelle et sportive intense et variée. Le centre culturel Tjibaou, le musée de la Ville de Nouméa, le musée de la Nouvelle-Calédonie, mais aussi le théâtre de l'Île et les centres culturels du Mont-Dore et de Païta multiplient les actions pour faire vivre cette pluralité. En brousse, les communautés sont géographiquement plus séparées. Bourail, centre agricole important depuis

Vue générale de Nouméa.
© Marc Le Chélard

CI-CONTRE
Port Moseille vu
de la cathédrale Saint-
Joseph de Nouméa.
© Jean-François Marin

les débuts de la colonisation, est majoritairement habité par des Européens tandis que dans le grand Sud, Yaté est presque exclusivement kanak. Située entre Bourail et Pouembout, à 210 km de Nouméa, Poya est le carrefour géographique et culturel entre le Nord, le sud de la côte ouest et la chaîne centrale. C'est la seule commune de la Nouvelle-Calédonie qui se partage entre la Province Nord et la Province Sud.

≡ UNE CAPITALE TENTACULAIRE

La majeure partie de la population, attirée par les perspectives d'emploi et les mirages de la ville, se rassemble dans « le grand Nouméa » qui, outre la capitale, englobe les communes du Mont-Dore, de Païta et de Dumbéa.

Cette concentration exponentielle n'est pas sans poser des problèmes d'urbanisme et de gestion rendus complexes par la situation géographique de la ville, installée sur une presqu'île dentelée et dominée par de nombreuses collines. L'exode rural, encouragé par la forte croissance économique des dernières années, a généré l'installation de squats habités par les Océaniens dans des zones non construites de l'agglomération. Malgré les importants efforts de rééquilibrage menés depuis les accords de Matignon-Oudinot (1988) pour renforcer les infrastructures et les activités dans tout le pays, Nouméa continue d'exercer une forte attraction sur les habitants des quatre coins de l'archipel, mais aussi, les Océaniens des îles voisines.



Les embouteillages bloquent l'entrée de la capitale matin et soir.

© Marc Le Chélard

La zone industrielle de Ducos ne cesse de croître.

© Marc Le Chélard

≡ NOUMÉA, UNE CONCENTRATION D'ENTREPRISES

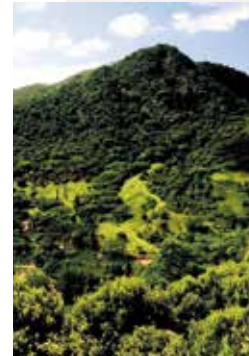
Première et unique ville de Nouvelle-Calédonie, Nouméa concentre ainsi près de 80% de l'activité économique. Dotée du seul port commercial du pays, d'une université et de nombreux établissements scolaires, la capitale attire les compétences et les initiatives. Hormis la Société le Nickel (SLN), qui a implanté en son cœur une usine métallurgique, et quelques petites industries de transformation installées dans la zone industrielle de Ducos, le tissu économique est composé d'une mosaïque de petites, mais très

dynamiques, entreprises de services et de commerce. À l'étroit dans la presqu'île, les entreprises ont désormais tendance à s'égailler dans les zones d'activité créées dans les communes périphériques de Païta et du Mont-Dore, tandis que Dumbéa s'est lancée dans un très ambitieux programme d'aménagement avec la plus grande Zone d'aménagement concertée (ZAC), de France (450 km²). En octobre 2012, la commune comptait 30 539 habitants. D'ici 15 ans,



GORO, UNE USINE DE CLASSE MONDIALE

Construite en bordure d'une magnifique baie du Grand Sud calédonien par le groupe brésilien Vale, l'usine Goro Nickel est l'un des plus grands projets miniers en cours dans le monde. Cette unité de traitement du minerai de nickel par hydrométallurgie, un procédé technologiquement très innovant, produira à terme 60 000 tonnes de nickel et 5 000 tonnes de cobalt par an. Son impact économique sur la Province Sud, qui en est un actionnaire minoritaire, est important : 850 emplois directs et environ 2 000 emplois indirects en dépendent.



Les pentes de la chaîne centrale recèlent une biodiversité aussi dense que diversifiée.

© Marc Le Chélard

L'usine hydrométallurgique de Goro, exploitée par le brésilien Vale.

© ValeInco NC

elle table sur un doublement de sa population. Au nord de Nouméa, les communes rurales de Bourail, La Foa, Sarraméa forment ce que l'on appelle communément la « ceinture verte ». Dans les fertiles plaines de la côte ouest, les exploitations maraîchères, fruitières et les élevages assurent l'approvisionnement de la ville capitale, facilement accessible, ainsi que celui d'une grande partie de l'intérieur du pays. À l'extrême sud, les quatre tribus de la commune de Yaté vivent une véritable révolution avec l'installation, dans leur proche voisinage, d'une usine métallurgique de traitement de nickel à l'origine de nombreuses créations d'emplois, mais aussi de profonds bouleversements sociaux et culturels.

DOUBLE PAGE SUIVANTE

Tribu du Gohapin en Province Nord.

© Marc Le Chélard





LA PROVINCE NORD



La Province Nord, la plus étendue (9 582,6 km²) mais aussi la moins densément peuplée (46 000 habitants en 2011 soit 4,7 habitants/km²), comprend un peu plus de la moitié nord de la Grande Terre ainsi que les îles Belep. Koné, son chef-lieu, est aussi la commune la plus peuplée. Ses habitants sont à 80 % kanak. Traversée du nord au sud par une chaîne montagneuse aux flancs raides et aux arêtes escarpées, la Province Nord offre deux visages bien distincts. Sur la côte ouest, sous le vent, de vastes plaines consacrées à l'élevage extensif de bovins et à quelques cultures maraîchères, s'étalent jusqu'au bord de mer. La côte est, zone plus humide à la végétation exubérante, est le domaine de l'agriculture vivrière encore rythmée par le cycle de l'igname et autres tubercules. Les forêts impénétrables des basses vallées laissent place en hauteur aux fougères arborescentes et aux pins colonnaires endémiques. La côte est perd des habitants, qui migrent vers Nouméa ou l'autre versant de la chaîne, où la construction d'une gigantesque usine métallurgique et des multiples infrastructures d'accompagnement procurent de nombreux emplois en même temps que des perspectives extraordinaires de développement.



Le complexe des bâtiments administratifs de la Province Nord à Koné.
© Stéphane Ducandas

CI-CONTRE

« La poule couveuse » de Hienghène, située à l'embouchure des rivières Hienghène et Tanghène, sur la côte est de la Grande Terre.

© Marc Le Chélar

≡ VKP, SYMBOLE DU RÉÉQUILIBRAGE

VKP. Ces trois initiales désignent les communes de Voh, Koné et Pouembout appelées à de profondes mutations liées à l'usine métallurgique du Koniambo. Outre l'unité de traitement du minerai de nickel et ses infrastructures annexes comme le port en eau profonde, la centrale thermique au charbon et l'usine de dessalement de l'eau de mer, la zone VKP verra

surgir dans les prochaines années un véritable pôle urbain, fer de lance du rééquilibrage prôné par les accords de Matignon et Nouméa.

≡ L'AGRICULTURE

Sur la côte est, l'agriculture occupe une place prépondérante, tant en termes de population active ou de production agricole, qu'en termes d'organisation



L'usine du Nord, en grand besoin de main-d'œuvre, recrute dans tout l'archipel.

© Anne Pitoiset

Perçement de voies d'accès sur la mine du Koniambo.

© Anne Pitoiset

LA SMSP, ENTREPRISE PHARE DE LA PROVINCE NORD

Depuis l'acquisition, en 1990, de la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP), la Province Nord est devenue l'un des acteurs majeurs de l'industrie minière et métallurgique en Nouvelle-Calédonie. Avec l'anglo-suisse Xstrata, la SMSP construit une usine métallurgique au pied du massif du Koniambo, dans laquelle elle détient 51 % du capital. Les Kanak accèdent ainsi pour la première fois de leur histoire à la gestion de la ressource minière et métallurgique. L'investissement, supérieur à quatre milliards de dollars, générera quelque 850 emplois directs et 2 000 emplois indirects pour une production annuelle de 60 000 tonnes de nickel. La SMSP s'est également associée à l'aciériste sud coréen Posco qui exploitera à Gwangyang une usine métallurgique, d'une capacité annuelle de 54 000 tonnes, alimentée par le minerai de la Province Nord.



sociale et d'échanges. La géographie limite l'espace cultivable, mais les agriculteurs ont su en tirer parti en développant un système de production propre, relativement intensif, et « pluriproductif », associant une culture de rente, comme le café, et des productions vivrières multiples ou de la pêche. Ils satisfont en priorité les besoins familiaux, mais peuvent aussi, pour l'obtention de revenus monétaires, occuper les créneaux de l'agriculture marchande.

La côte ouest de la Province Nord est essentiellement consacrée à l'élevage bovin, qui compte environ 50 000 têtes de bétail uniquement destinées à la production de viande et réparties sur quelque 120 000 hectares. Les fruits, légumes et tubercules tropicaux bénéficient de conditions climatiques très favorables et le faible recours aux traitements phytosanitaires leur garantit une qualité proche de celle certifiée « agriculture biologique ».

UNE ZONE ARTISANALE EN TERRES COUTUMIÈRES

La valorisation des terres coutumières, inscrite dans l'accord de Nouméa, a trouvé dans la zone VKP une concrétisation originale. Après avoir été repoussée du bord de mer vers la vallée au moment de la colonisation et avoir tenté de pratiquer, sans grand succès, l'élevage, la tribu de Baco a décidé de profiter du développement économique de la région. Pour cela, elle a accepté d'accueillir sur ses terres ancestrales une zone artisanale où s'installeront, à terme, une quinzaine d'entreprises mais aussi un cinéma, un restaurant, une gare routière. Un complexe montage juridique garantit aux quatre clans de la tribu de toucher les revenus de la mise à disposition de leurs terres.

La réalisation de la zone artisanale de Baco est le premier exemple de la volonté des instances coutumières et des clans de participer au développement. Il devrait faire école.



Lotissement, construit à Baco sur du foncier coutumier, pour accueillir les salariés de l'usine du Nord. © Anne Pitoiset

L'élevage est l'une des principales activités des exploitations de brousse en Province Nord.

© Jean-François Marin



D'une manière générale, l'agriculture, qui ne représente que 1,3 % du produit intérieur brut de la Nouvelle-Calédonie, souffre de la désaffection des jeunes, découragés par le prix élevé du foncier et le faible rendement des productions face à l'argent facilement et rapidement gagné dans la mine et la métallurgie.

DOUBLE PAGE SUIVANTE

Plage de Lifou, Province des Îles Loyauté.

© Jean-François Marin





LA PROVINCE DES ÎLES LOYAUTÉ



La Province des Îles Loyauté, dont le centre administratif se trouve à Wé (île de Lifou), est la Province la moins peuplée (17 500 en 2009), mais aussi la plus petite en terme de superficie (1 980,9 km²). Elle comprend les îles d'Ouvéa, Lifou, Tiga et Maré.

** Les terres coutumières dépendent du droit foncier coutumier, ensemble de règles juridiques non écrites qui régulent les droits sur la terre. Elles représentent 27 % de la superficie de la Nouvelle-Calédonie.*

Démographiquement, la situation des Îles Loyauté est proche de celle de la côte est de la Grande Terre : les naissances sont plus nombreuses que les décès, mais les départs excèdent la croissance naturelle ; les Loyauté perdent ainsi de la population qui migre vers Nouméa. Il y a aujourd'hui plus de Kanak des Îles Loyauté sur la Grande Terre (22 574) que d'habitants dans les Îles elles-mêmes (17 500).



Le port de Wé (Lifou).
© Marc Le Chélard

UNE AGRICULTURE ESSENTIELLEMENT VIVRIÈRE

Les îles Loyauté sont constituées à 90 % de terres coutumières*, où l'on pratique une agriculture essentiellement vivrière, qui s'ouvre peu à peu aux réseaux commerciaux. Les terres occupées par les exploitations agricoles appartiennent à des clans qui les mettent à la disposition d'exploitants ou de leur famille. Les tubercules tropicaux (ignames, taros), produits traditionnellement, consommés et cultivés tant comme produits de première nécessité que pour les échanges « coutumiers » (lors de cérémonies traditionnelles), sont la principale production végétale, devant celle des fruits.

La Province compte également nombre de petits élevages, surtout familiaux, de porcs et de volailles. Maré est la plus agricole des îles de l'archipel avec une prédominance de productions fruitières (avocats, letchis), de productions vivrières marchandes

CI-CONTRE
Îlot corallien à Maré.
© DIL

(ignames, patates douces, taros) et de produits d'agriculture biologique. Si Maré est réputée pour son avocat, Lifou mise sur la vanille. À Ouvéa, la voie royale est celle de l'apiculture. Sanctuaire de biodiversité, l'île abrite l'une des deux espèces d'abeilles les plus recherchées au monde, car indemnes de toute maladie.

LA VANILLE DE LIFOU

Arrivée à Lifou avec l'évangile en 1860, cette variété d'orchidée a d'emblée été adoptée et développée par les différents clans de l'île, où l'on recense près de 170 producteurs.

Le vanillier nécessite des soins délicats. La floraison n'a lieu qu'une fois par an, entre août et décembre, et chaque fleur éclose ne reste ouverte que quelques heures. Les champs de vanille sont alors envahis, à la pointe du jour, par les « marieuses », des femmes qui vont de fleur en fleur pour les féconder. La récolte a lieu six à neuf mois plus tard, lorsque les gousses ont pris la couleur de la « queue d'un serin ».



Les immenses plages de sable blanc des îles Loyauté sont très peu fréquentées.

© Jean-François Marin

La vanille est arrivée à Lifou, il y a plus de 140 ans. © Marc Le Chélar



UN TOURISME ÉTHIQUE

Dépourvues de ressources minières, mais riches de paysages à couper le souffle et de la forte prégnance de la culture kanak, les îles Loyauté misent sur le tourisme pour freiner l'exode rural et apporter aux populations des revenus complémentaires à ceux de l'agriculture.

En harmonie avec un vécu quotidien, qu'un tourisme de masse détruirait plus sûrement qu'un cyclone, Maré, Lifou et Ouvéa ont opté pour un tourisme éthique respectant les valeurs du commerce

équitable, où le visiteur est accueilli avec une grande authenticité, « à la manière de chez nous ». Afin d'éviter de faire des terres coutumières une simple « cour de récréation », chaque structure d'accueil en tribu propose des prestations personnalisées qui donnent toute leur singularité aux séjours dans les îles Loyauté. Cette formule, qui privilégie l'hébergement au sein même de la tribu, est unique dans le Pacifique.

De mai à décembre, les tribus organisent également des fêtes coutumières sur des thèmes particuliers comme l'avocat, le vivaneau ou divers aspects culturels. Ce tourisme, dit « éphémère », rencontre une forte adhésion au sein de la population locale qui peut ainsi se consacrer à ses activités habituelles en dehors des week-ends touristiques.



Case de Lifou. © DIL

Des paysages de cartes postales pour touristes en quête de tranquillité.
© Marc Le Chélar

UNE NOUVELLE GÉNÉRATION D'ENTREPRENEURS

Pour les jeunes entrepreneurs des îles Loyauté, la coutume est moins un frein qu'un socle sur lequel s'appuyer pour entreprendre. Tout est permis à celui qui respecte les fondamentaux de la culture kanak, de tradition orale. Ainsi, tout projet d'aménagement se développe en concertation avec le clan propriétaire du terrain et le grand chef. Les entrepreneurs favorisent le travail à temps partiel afin de permettre à leurs employés d'assurer leurs travaux coutumiers et concilier ainsi économie moderne et économie traditionnelle.



OUVRAGES

Les transferts de compétences en Nouvelle-Calédonie,

Bastogi, Marion, in *La revue Juridique, politique et économique de la Nouvelle-Calédonie*, n°13 (2009 / 01)

La Nouvelle-Calédonie,

Christnacht, Alain, La documentation française, 2004

L'Organisation de la Nouvelle-Calédonie, institutions et régime législatif,

Devaux, Marianne, CDP, 1997

L'Accord de Nouméa, la loi organique et autres documents juridiques

et politiques de la Nouvelle-Calédonie,

Faberon, J.-Y. Postic, J.-R., éd. Île de Lumière, 2004

Les rapports des neuf ateliers du diagnostic, Nouvelle-Calédonie 2025, schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie,

Coll., janvier 2009

www.nouvellecaledonie2025@gouv.nc

Nouvelle-Calédonie 2025 Diagnostic et enjeux,

Coll., décembre 2009

www.nouvellecaledonie2025@gouv.nc

101 mots pour comprendre les institutions de Nouvelle-Calédonie,

Coll., éd. Île de Lumière, 2002

SITES INTERNET

www.isee.nc

(le site de l'Institut de la statistique et des études économiques de la Nouvelle-Calédonie)

www.gouv.nc

(le site du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie)

www.province-sud.nc

(le site de la Province Sud)

www.province-nord.nc

(le site de la Province Nord)

www.province-iles.nc

(le site de la Province des Îles Loyauté)

© Maison de la Nouvelle-Calédonie, 2014

Directeur de la publication :
Joël Viratelle, directeur de la Maison
de la Nouvelle-Calédonie à Paris

Coordination éditoriale :
Horizon Pacifique, annepitoiset@gmail.com
Florence Klein, responsable de la communication
de la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris
Conception graphique : atalante-paris.fr
Imprimé en France

LES 3 PROVINCES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

≡ UN PAYS, TROIS PROVINCES

≡ DES COLLECTIVITÉS PUISSANTES ET AUTONOMES

≡ LA PROVINCE SUD

≡ LA PROVINCE NORD

≡ LA PROVINCE DES ÎLES LOYAUTÉ

ANNE PITOISET est journaliste. Spécialiste des questions d'économie et des matières premières, elle suit depuis 2000 les bouleversements socioculturels induits par les projets métallurgiques en cours dans l'archipel. Elle est notamment l'auteure du livre *Nouvelle-Calédonie, Horizons pacifiques*, publié aux éditions Autrement, du guide *Nouvelle-Calédonie Aujourd'hui* publié aux éditions du Jaguar, de *Mystère Dang* et de *Karembou, un champion kanak*, biographies publiées aux éditions le Rayon Vert.

Avec Laurent Cibien elle a réalisé, en 2009, un documentaire intitulé *Sous le vent de l'usine* et, en 2013, *Nickel, le trésor des Kanak*.



maison
nouvelle
calédonie

Maison de
la Nouvelle-Calédonie
4 bis rue de Ventadour
75001 Paris
01 42 86 70 00
www.mncparis.fr